

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2017

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Adelme, tenue au lieu habituel des séances, à 19h30 lundi le 6^e jour de novembre 2017. Sont présents Messieurs les conseillers : Jeannot Marquis, Clément Gauthier Julien Ouellet et Mesdames les conseillères : Johanne Thibault et Josée Marquis sous la présidence de Monsieur Jean-Roland, maire. Le conseiller Marcel Gauthier est absent.

1. CONSTAT DU QUORUM

RÉSOLUTION #2017-158

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation et l'ordre du jour ont été distribués par un messenger à tous les membres du Conseil en date du 3^e jour du mois de novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres sont en majorité présents et par conséquent le quorum est constaté et la séance peut être tenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Clément Gauthier et résolu à l'unanimité :

Ordre du jour :

1. Constat du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Construction du bâtiment sel-sable travaux exécutés à 71 397.56\$ X 40%-paiement;
4. Période de questions;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2017-159

CONSTRUCTION DU BÂTIMENT SEL-SABLE EXÉCUTÉ À 71 397.56 X 40%-PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Julien Ouellet et résolu de faire le paiement de 40% aujourd'hui, car les travaux sont faits à 40% et 20% de plus lorsque la toiture et les ancrages sont faits.

$71\,397.56\$ \times 40\% = 28\,559.02\$$ moins $10\% \times 2\,855.90\$ = 25\,703.12\$$ taxes en sus;

$71\,397.56 \times 20\% = 14\,279.51\$$ moins $10\% \times 2\,855.90\$ = 11\,423.61\$$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

PÉRIODE DE QUESTIONS SUJETS RELIÉE À L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION #2017-160

LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 19h34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Jean-Roland Lebrun, maire

Annick Hudon dir.gén. et sec.-très.

Je soussignée, Jean-Roland Lebrun, maire de la Municipalité de Saint-Adelme, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Jean-Roland Lebrun, maire